

**Nom de la famille :**

**Nombre d'enfants et leurs âges :**

**Séjour du :**

### **REGLEMENT INTERIEUR PISCINE**

La piscine des gîtes du Combeau est gratuite et est mise à la disposition de ces locataires. Elle est de construction traditionnelle « coquée » et mesure : L 7,40m x l 3,60m et 1,50m de profondeur, chauffée en mi saison. Elle est clôturée en partie par des palissades et fermée par un portillon conforme à la norme.

Son accès est exclusivement réservé aux locataires des gîtes (**visiteurs non acceptés**).

Pour la sécurité de tous, nous vous prions de respecter les horaires d'ouverture (10 heures à 20 heures), la baignade est formellement interdite en dehors de ces horaires d'ouverture.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. **La piscine n'est pas surveillée, il est demandé aux parents de ne pas laisser les enfants sans surveillance autour de celle-ci. Equipez les jeunes enfants de bouées ou de matériel de flottaison (maillots flotteurs, brassards, etc.).**

**Par mesure d'hygiène, le port du slip de bain est OBLIGATOIRE, le short de bain est INTERDIT, ne pas venir en chaussure (prévoir des tongs ou chaussures de plage).**

**Obligation de mettre des couches « spécial piscine » pour enfants ou BB qui ne sont pas propres.**

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine

Il est interdit de fumer et de courir dans l'enceinte de la piscine

**De plonger**, piscine pas assez grande pour ce genre d'exercice

De manger au bord du bassin et sur les plages, d'apporter des objets pouvant occasionner des blessures, notamment des objets en verre.

**De se livrer à des activités** pouvant importuner les autres usagers, de pousser ou jeter à l'eau des personnes.

**Nous déclinons toute responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité. Toute infraction à ces clauses serait susceptible d'entraîner une interdiction d'accès à la piscine ou une résiliation de la location, le produit de la location restant définitivement acquis aux Gîtes du Combeau.**

Fait pour valoir ce que de droit.

A :

le .

Signature du locataire.

Avec la mention « J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité du texte ci-dessus »